

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 décembre 2015

12^{ème} **Commission**
N° CP-2015-11-12-2

Service instructeur
Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

Service consulté

MODERNISATION DU CADASTRE D'ALSACE MOSELLE

Résumé : Conscients de la valeur patrimoniale de la documentation cadastrale d'Alsace et de Moselle, en lien direct avec le maintien du droit local, différents acteurs se sont mobilisés pour moderniser le cadastre d'Alsace et de Moselle afin de garantir sa continuité et sa pérennité.

Ainsi, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ont décidé d'apporter leur soutien aux dépenses d'investissement du projet, l'Ordre des Géomètres Experts apportant sa contribution au fonctionnement pour une gestion dématérialisée de la documentation.

Le présent rapport a pour objet de déterminer les modalités de financement du projet de modernisation du cadastre d'Alsace Moselle dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Région Alsace.

Le coût du projet est estimé à 2 millions d'euros et pourrait bénéficier des fonds FEDER à hauteur de 30% ; les 70% restants seront pris en charge par les quatre collectivités. Le Département du Haut-Rhin contribuerait à hauteur de 350 000 euros répartis sur quatre années, de 2016 à 2019.

Il convient également d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec la Région et les Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, la Région Alsace étant désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Le cadastre, élément du droit local, unique en France de part sa précision, sa qualité et son mode de production, constitue, avec le livre foncier, le système de publicité foncière locale, dont la valeur technique et juridique est reconnue par l'ensemble des acteurs locaux.

Or, contrairement au livre foncier et au plan cadastral, les croquis de levé coté ne sont pas dématérialisés. Ces documents sont conservés par les services fiscaux. Leur support est fragile et les écritures sont souvent fines et en couleur. Ainsi, ils s'altèrent avec le temps et leur état se dégrade fortement malgré les précautions prises pour leur archivage et leur manipulation.

Par ailleurs, ce référentiel, qui constitue pour les acteurs du territoire un outil de travail quotidien, est utilisé par certaines collectivités dans leurs Systèmes d'Information Géographique (SIG) où elles y associent les levés topographiques urbains, rattachés au canevas cadastral, s'efforçant, dans un but économique évident, de mettre en cohérence les géométries de ces deux sources de données.

Les spécifications des opérations de levé actuellement en vigueur ne sont pas adaptées aux nouveaux outils et pratiques des géomètres, ce qui peut être source d'erreur et d'imprécision, menaçant la qualité de la documentation. Ainsi, il a semblé nécessaire de mettre en place une action pour sauvegarder et moderniser le cadastre en dématérialisant les croquis existants (stock) et les nouveaux croquis produits (flux).

Ces actions permettraient notamment :

- la pérennisation des informations cadastrales et leur conservation inaltérable,
- l'amélioration de leur accès via des technologies web et ainsi des gains de temps et des économies importantes, particulièrement pour les géomètres experts,
- l'optimisation de leur exploitation, basée sur un système de recherche de filiation automatisé et sécurisé,
- l'amélioration de la cohérence technique, juridique et économique des SIG territoriaux via la mise en cohérence géométrique des limites cadastrales avec la topographie,
- l'amélioration de la fiabilité des informations de mise à jour transmises périodiquement aux collectivités par la Direction Générale des Finances Publiques,
- la reconnaissance de la valeur juridique des énonciations cadastrales.

L'objectif est de disposer sous forme numérique exploitable d'une documentation cadastrale à jour conservant ses qualités actuelles.

Sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un comité technique instaurés en 2012, pilotés par la Région Alsace, auquel étaient associées les grandes collectivités alsaciennes et mosellanes, le projet s'articulerait ainsi :

- numérisation du stock avec filiation traitée automatiquement jusqu'en 1990 et reconstitution par saisie au-delà.
- numérisation des flux au fil de l'eau.

La dématérialisation serait effectuée par les Départements alsaciens et mosellan et la Région Alsace dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, les fichiers dématérialisés seraient versés pour sauvegarde aux archives départementales

L'Ordre des Géomètres Experts assurerait la responsabilité de la bonne gestion des données dématérialisées et prendrait en charge les coûts de fonctionnement, garantissant ainsi la pérennité du projet. La documentation cadastrale dématérialisée serait ensuite accessible en ligne via le portail GEOFONCIER mis en œuvre par l'Ordre des Géomètres Experts.

Le projet est estimé en investissement à 2 millions d'euros HT étalé sur quatre ans (2016 à 2019).

Il pourrait bénéficier des fonds FEDER (30%). L'autorité de gestion se réunira en comité de programmation au premier semestre 2016 pour une décision définitive.

Le reste (70%) serait réparti à parts égales (17,5% chacun) entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et le Département de la Moselle soit 350 000 euros HT maximum. Le financement du projet par les quatre collectivités est strictement limité aux dépenses d'investissement.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par les quatre collectivités par le biais d'un groupement de commandes, la Région Alsace assurant la coordination de ce groupement de commandes.

La Région, en cette qualité, procèdera à des appels de fonds auprès des trois Départements pour le versement de leur participation, selon l'estimation et l'échéancier détaillés ci-dessous :

Source	ratio	montant HT	2016	2017	2018	2019
FEDER	30%	600 000 €	150 000 €	240 000 €	180 000 €	30 000 €
Région	17,5%	350 000 €	87 500 €	140 000 €	105 000 €	17 500 €
CD 57	17,5%	350 000 €	87 500 €	140 000 €	105 000 €	17 500 €
CD 67	17,5%	350 000 €	87 500 €	140 000 €	105 000 €	17 500 €
CD 68	17,5%	350 000 €	87 500 €	140 000 €	105 000 €	17 500 €
Total	100%	2 000 000 €	500 000 €	800 000 €	600 000 €	100 000 €

Ainsi, chaque Département versera à la Région la part suivante au premier semestre de chaque année comme suit :

- En 2016, à hauteur de 25% de la participation de chaque membre du groupement,
- En 2017, à hauteur de 40% de la participation de chaque membre du groupement,
- En 2018, à hauteur de 30% de la participation de chaque membre du groupement,
- Puis après la réception définitive des prestations de services et en fonction du montant définitif du projet, pour le versement du solde, pour tous les partenaires.

Le montant définitif des participations sera calculé par application des taux fixés ci-dessus au montant des dépenses réellement réalisées, déduction faite de la participation du FEDER.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le projet de modernisation du cadastre en partenariat avec la Région Alsace, le Département de la Moselle et le Département du Bas-Rhin,

- d'approuver la participation financière en investissement du Département du Haut-Rhin à hauteur de 25% du coût global du projet, évalué à 2 000 000 euros et déduction faite des fonds FEDER à hauteur de 30%, ce qui représente un coût de 350 000 euros HT maximum, réparti sur quatre annualités budgétaires entre 2016 et 2019 :

- 87 500 € en 2016,
- 140 000 € en 2017,
- 105 000 € en 2018,
- 17 500 € en 2019.

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et le Département de la Moselle pour procéder à l'informatisation du cadastre, la Région Alsace étant responsable de la coordination du groupement de commandes,

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes à signer avec la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, jointe en annexe au présent rapport,

- de m'autoriser à la signer.

Cette dépense, qui sera versée à la Région Alsace, coordonnatrice du groupement de commandes, sera imputée sur le programme F216, chapitre 204, fonction 71, nature 204121.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN